

Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST MALO - 3502 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 01/09/2026 - 6023 - 2023 B 01212 - 982 709 461 - "SAS Coopérative Maritime Propulsion"

SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION

COMPTES ANNUELS

2050 - Bilan Actif

Certifié conforme à l'original

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		22 QUAI DE TRICHET 35400 SAINT-MALO		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		9 8 2 7 0 9 4 6 1 0 0 0 1 5		Néant		*	
				Exercice N clos le,		30/11/2025	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 408	AG	187	1 220
		Fonds commercial (I)	AH	350 000	AI		350 000
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	38 900	AS	11 082	27 817
		Autres immobilisations corporelles	AT	72 933	AU	15 939	56 994
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	4 256	BI		4 256
TOTAL (II)		BJ	467 497	BK	27 209	440 288	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	270 165	BU		270 165
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	31 784	BY		31 784
		Autres créances (3)	BZ	2 036	CA		2 036
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	10 023	CG		10 023	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	1 739	CI		1 739	
	TOTAL (III)	CJ	315 748	CK		315 748	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecart de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	783 246	IA	27 209	756 036	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes			
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :			
				(3) Part à plus d'un an		CR	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	(41 860)		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	39 812		
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
TOTAL (I)			DL	7 951	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	415 589		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	243 245		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	49 872		
	Dettes fiscales et sociales	DY	21 157		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	18 219		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)			EC	748 085	
Ecart de conversion passif*			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	756 036	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	413 561		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 - Immobilisations

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Néant		*		
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	350 000	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ		KL	
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	M2		KP		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX
		Matériel de transport *		KY	13 236	KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	18 887	LC		LD
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ
	Avances et acomptes		LK		LL		LM	
	TOTAL III		LN	71 023	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés			IP		IR		IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	4 256	IU		IV	
TOTAL IV			LQ	4 256	LR		LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	425 279	OH		OJ	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	425 279	OH		OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Révaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
				1		4		
				2		3		
				3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	351 408	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		IZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencets et am. des constructions	IS		MG		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		ML	
		Inst. gales, agencets, aménagements divers	IU		MM		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MX	
		Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes	NC		ND		NF		
	TOTAL III		IY		NG		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		0W
		Autres participations		IO		0X		0Z
Autres titres immobilisés			II		2B		2D	
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	4 256	2G	
TOTAL IV			I3		NJ	4 256	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	467 497	0M	

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2054 Bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2025
DGFIP N° 2054 bis

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 30/11/2025

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice {(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)}
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... =
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2055 - Amortissements

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION										Néant ☐ *						
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN								
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ								
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF	187	PG		PH	187							
TOTAL I		RK		RM	187	RN		RO	187							
Terrains		PI		PJ		PK		PL								
Constructions		Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ							
		Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
		Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY							
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 759	QA	6 322	QB		QC	11 082							
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	666	QF		QG	666						
		Matériel de transport	QH	2 134	QI	2 658	QJ		QK	4 793						
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 314	QM	7 165	QN		QO	10 479						
		Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	10 208	QV	16 813	QW		QX	27 021							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	10 208	ØP	17 000	ØQ		ØR	27 209							
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES														
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice						
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel									
Frais établissements		M9		N1		N3		N4		N5		N6				
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU				
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9				
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC				
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7				
Constructions		Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5			
		Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3			
		Inst. gales, agence et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1			
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agence am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
		Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
		Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participation		NL						NM						NO		
TOTAL III																
Total général (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW														
						Total général non ventilé (NS+NT+NU)	NY					Total général non ventilé (NW+NY)	NZ			
CADRE C																
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice								
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8						
Primes de remboursement des obligations						SP				SR						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2056 - Provisions inscrites au bilan

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION</u>					Néant ☒ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisa- tions financières (I) *	06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.					10	
(I) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

8

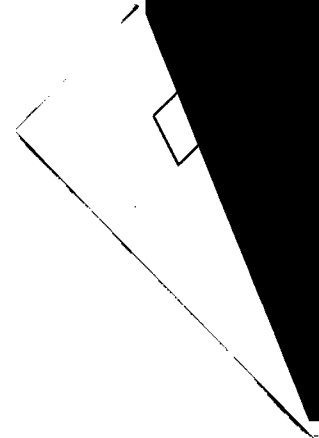
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION		Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UN
	Prêts (1) (2)	UP	US
	Autres immobilisations financières	UT	4 256
		UV	4 256
		VA	
		UX	31 784
		ZI	31 784
		UY	
		UZ	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	
	Autres créances clients	UX	31 784
	Créance représentative de titres (provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (autrement constatée) UO	ZI	
	Personnel et comptes rattachés	UY	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	
	Etat et autres	VM	120
	collectivités	VB	1 916
	publiques	VN	
		VP	
		VC	
	VR		
	VS	1 739	
	VT	39 816	
	VU	35 560	
	VV	4 256	
REVENUS	(1) Montant des	VD	
	– Prêts accordés en cours d'exercice	VE	
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VF	
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2
		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y	
Autres emprunts obligataires (1)		7Z	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		VG	1
		VH	415 588
			81 064
			316 316
			18 207
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	49 872
Personnel et comptes rattachés		8C	12 531
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 905
Etat et		8E	
autres		VW	1 593
collectivités		VX	
publiques		VQ	127
			127
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	
Groupe et associés (2)		VI	243 245
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	18 219
Dotte représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ	
Produits constatés d'avance		8L	
		VY	748 085
		VZ	413 561
			316 316
			18 207
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	77 959
		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

Cegid Group



2058A - Détermination du résultat fiscal

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU COOPERATIVE MARITIME PROPULSION

Néant ☐

Exercice N, clos le : 30/11/2025

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WA

39 812

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

WB

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))

RB

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)

I7

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

K7

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Moins-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

ZN

WN

WO

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XR

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

WQ

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

YI

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

39 812

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

WS

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WU

Régimes d'imposition particuliers et impositions différées

Plus-values nettes à long terme

- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

- imposées au taux de 0 %

- imposées au taux de 19%

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées au taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)

2A

XA

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Mesures d'incitation

Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.

ZY

Majoration d'amortissement*

France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)

HT

Entreprises nouvelles 44 sexies

L2

Jeunes entreprises innovantes (44 series A)

L5

Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)

OV

Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (44 dundecies)

1F

Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)

PC

Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)

PB

XS

Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies A)

X9

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies E)

YI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)

YA

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)

YL

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)

YB

Dont déduction* exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)

YH

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)

YC

Crédance dérogée par le report en arrière de déficit

ZI

Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)

YD

XG

120

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage

Y2

TOTAL II

XH

120

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI

39 692

déficit (II moins I)

XJ

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*

XL

39 692

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

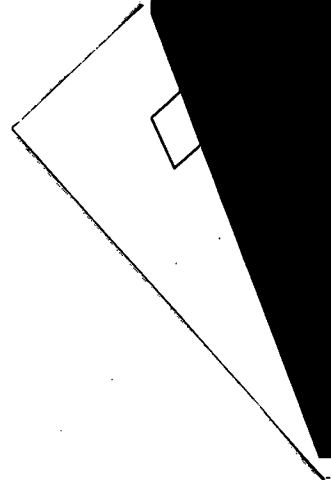
XO

CAPEOS CONSEILS

7 RUE MARION DU FAOUEU 35133 LECOUSSE

Tél. 02 99 99 03 90

Page 49



SAS COOPERATIVE MARITIME PROPULSION

SASU au capital de 10 000 Euros

22 quai de Trichet

35400 SAINT-MALO

RCS SAINT-MALO 982 709 461

PROCES-VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 29 MAI 2026

*L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-neuf mai,
A quatorze heures trente minutes,*

La Société COOPERATIVE MARITIME DE ST MALO – ST QUAY,
Société Coopérative Maritime à forme anonyme et capital variable, dont le siège social est situé
22, quai Trichet à Saint-Malo,
Et immatriculée au RCS de Saint-Malo sous le numéro 334 784 2358,

Représentée par Monsieur Richard BEAULIEU, en sa qualité de Président du Conseil
d'Administration de la société COOPERATIVE MARITIME DE ST-MALO-ST-QUAY,

Propriétaire de la totalité des 1000 actions de 10 euros chacune, composant le capital social de
la société COOPERATIVE MARITIME PROPULSION,
Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Gérant non associé,

A pris les décisions suivantes :

- Prise d'acte de l'approbation du rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours de
l'exercice clos au 30 novembre 2025,
- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 novembre 2025,
- Quitus à la Gérance
- Affectation des résultats
- Pouvoirs pour formalités,

Il est établi une feuille de présence signée par l'Associée Unique présent en entrant en séance.

PREMIERE DECISION - Approbation des comptes et quitus à la gérance

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos
le 30 novembre 2025 et examiné les comptes dudit exercice, approuve, tels qu'ils ont été
présentés, les opérations résumées dans ce rapport et les comptes de cet exercice faisant
apparaître un bénéfice de 39 812,20 €.

L'Associée Unique donne à la gérance, quitus de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION - Affectation des résultats

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 39 812,20 €, au compte report à nouveau.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et l'Associée Unique.

BR

Monsieur Richard BEAULIEU



**COOPERATIVE MARITIME DE
ST-MALO-ST-QUAY**

Monsieur Richard BEAULIEU

